

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE DE RETRAIT DE LA CIRCULAIRE D-1 ET DE CONSULTATION AVEC LES GROUPES D'AUTOCHTONES

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien sait-il que son sous-ministre adjoint a, le 17 février dernier, adressé une directive aux directeurs régionaux concernant les programmes locaux du gouvernement?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je ne sais au juste si le député veut parler des directives données aux gouvernements locaux; si oui, je suis au courant. Il y en avait toute une série.

M. Smith (Churchill): Étant donné que, d'après la directive, la circulaire de programme D-1 est la pierre angulaire de la politique locale du gouvernement sur les Indiens, qu'elle contient des conditions non négociables qui restent obligatoires, le ministre dirait-il maintenant si la directive est la politique gouvernementale ou confirmera-t-il ses déclarations antérieures sur la consultation avec les autochtones en abolissant les directives actuelles jusqu'à la fin des consultations?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, j'ai dit à la Chambre plusieurs fois qu'elles sont négociables dans le sens qu'elles ont à nos yeux un caractère provisoire. Nous sommes disposés à apporter des changements. En fait, si je puis rappeler la motion aux termes de l'article 43 du Règlement que le député de Battle River a présentée, le chiffre a été modifié de \$100 à \$500.

LES SOUMISSIONS AUX TERMES DE LA CIRCULAIRE D-1 POUR LES ARTICLES DE PLUS DE \$100—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, le ministre a déclaré, comme en fait foi le hansard, que cet examen se ferait après un an. Il pourrait expliquer à la Chambre l'aspect pratique de cet exemple contenu dans la circulaire D-1 relative au programme où l'on fait un appel d'offres sur tous les articles de monnaie indienne excédant \$100. Comment cela va-t-il être réalisable dans des localités comme Fort Chipewan et autres localités isolées où l'on ne recevra même pas de réponse aux offres?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai indiqué, ce chiffre est passé de \$100 à \$500. Il ne s'agit plus maintenant de \$100.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LA POSSIBILITÉ DE TRAFIC DE CHAROGNE CHEVALINE EN ONTARIO—L'ENQUÊTE POLICIÈRE—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au solliciteur général. Elle a trait à une déclaration de M. Wally Koegler de Kitchener, Ontario, ancien inspecteur en chef de la Société protectrice des animaux de l'Ontario. Longtemps avant l'enquête du Québec sur le crime orga-

Questions orales

nisé, la GRC aurait enquêté sur une bande probablement alliée à la pègre qui aurait vendu pendant des années de la charogne de chevaux morts et malades en Ontario. Est-ce exact? Si oui, de telles enquêtes se poursuivent-elles et s'attend-on à ce que des accusations soient portées prochainement à ce sujet?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne sais rien de l'individu mentionné par le député. D'autre part, la GRC me dit avoir fait enquête sur des présumées ventes de charogne en Ontario dès 1969. Dans chaque cas où des allégations lui avaient été signalées, elle n'a pas trouvé suffisamment de preuves pour porter des accusations ou tenter des poursuites.

M. Beatty: Le ministre a-t-il entendu parler du cas mentionné par M. Koegler? D'après celui-ci, on a laissé tomber les poursuites judiciaires parce qu'un témoin important a changé sa déposition après avoir été menacé par un homme armé d'un revolver.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'ignore tout de ce cas-là, mais j'irai aux renseignements. Lorsque j'ai questionné la GRC au sujet de ces histoires, on m'a répondu de façon générale. Mais je demanderai maintenant plus de détails sur cette affaire.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour éclaircir une réponse assez embrouillée qu'il m'a donnée l'autre jour. Le ministre a-t-il établi un programme d'urgence pour remédier à la situation qui ne cesse de s'aggraver? Peut-il nous dire en toute confiance quelles options il envisage?

● (1440)

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Si jamais nous décidons de mettre en œuvre un programme de ce genre, nous l'annoncerons sûrement à la Chambre.

M. Alexander: Comme le Programme d'initiatives locales va bientôt prendre fin, le ministre peut-il nous assurer que les chômeurs cet été pourront trouver un emploi?

M. Andras: Je ne crois pas devoir ajouter quoi que ce soit à ma réponse précédente.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LES CONSÉQUENCES DE LA MORT D'UN PENSIONNÉ DE 65 ANS SUR L'ADMISSIBILITÉ DU CONJOINT AUX TERMES DU BILL C-62

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je désire poser une question à l'honorable secrétaire parlementaire.